

---

# La valeur de l'agentivité

Éliot Litalien\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Université de Montréal – 2900 Boulevard Edouard-Montpetit, Montréal, QC H3T 1J4, Canada

## Résumé

Depuis les travaux d'Anscombe et de Davidson, la conception "standard" de l'agentivité la définit par l'entremise de la notion d'intention : un agent est une entité capable d'agir intentionnellement. Dans la littérature en philosophie de l'action, cette conception a principalement servi à expliquer l'agentivité d'entités individuelles-au premier chef, les personnes humaines. Dans les deux dernières décennies, cependant, plusieurs chercheurs en ontologie sociale ont montré comment des groupes de personnes peuvent constituer des agents collectifs parce qu'ils sont capables d'agir intentionnellement (List & Pettit 2011, Tuomela 2013, Tollefsen 2015).

Dans cette communication, j'argue que le fait que certains groupes se qualifient comme agents collectifs signifie que nous avons certaines obligations moral (pro tanto) envers ceux-ci. L'argument central repose sur le fait que contrecarrer l'agentivité d'un agent de groupe signifie également contrecarrer l'agentivité des individus qui le composent. Ainsi, nos obligations à l'égard de ces individus impliquent des obligations à l'égard des du groupe.

---

\*Intervenant